

est une si précieuse acquisition pour cette Chambre. Ce noble vétéran politique, après avoir gouverné sa province comme premier ministre pendant vingt-deux ans, a cru apparemment qu'il ne pouvait mieux terminer sa glorieuse carrière qu'en compagnie des honorables membres de cette Chambre.

J'ajoute sans hésitation, que tous ses collègues dans le Sénat ont vu avec plaisir l'honorable secrétaire d'Etat (R. W. Scott) reprendre dans le gouvernement actuel la position qu'il avait occupée dans celui de M. Mackenzie. Cette haute distinction était assurément bien due aux longs et éminents services qu'il a rendus comme chef du parti libéral dans cette Chambre.

La composition du cabinet inspire tant de confiance dans certains quartiers, que déjà l'on s'est plu à l'appeler le "grand ministère." J'ose espérer que ce ne sera pas vainement ni prématurément qu'on l'aura ainsi nommé. Cependant, il ne faut pas oublier que du grand ministère le peuple attend de grandes choses et que ce titre ne saurait lui être conservé qu'à la condition de donner grande satisfaction à l'attente publique.

Il n'y a rien dans le discours d'ouverture qui indique que le gouvernement soit prêt durant la présente session à faire connaître la conduite générale qu'il entend donner aux affaires. Le parlement a été convoqué simplement pour voter les subsides qui n'ont pu être votés pendant la dernière session. Cependant, le gouvernement signale à l'attention publique deux mesures dont il doit s'occuper immédiatement d'une façon particulière. Il annonce qu'il devra s'occuper pendant la vacance d'une étude sérieuse de la manière dont opère le tarif actuel et que, à la prochaine session, il sera en mesure de soumettre au parlement les changements qu'il croira être requis par les besoins actuels de la population. Personne ne saurait prévoir aujourd'hui quels pourront être ces changements, mais comme toute annonce de réforme dans le tarif tend à créer de l'inquiétude, le gouvernement prend la précaution de rassurer ceux qui pourraient s'alarmer, en déclarant que les changements qui pourraient être faits au tarif ne nuiront à aucun intérêt.

Il n'y a pas de doute, au reste, qu'avec les obligations qui pèsent actuellement sur le pays, et auquel le gouvernement sera tenu de faire face, il lui faudra pendant bien des années encore, prélever un fort revenu annuel, et que la réalisation d'un pareil revenu nécessitera le maintien d'un tarif assez élevé.

Le gouvernement, il est vrai, déclare que son but est d'alléger le fardeau qui pèse sur la population. On pourrait peut-être conjecturer de là, que son intention est de diminuer le poids des taxes qui pèsent sur les produits de consommation quotidienne et qui servent à l'alimentation du travailleur, qu'il soit pêcheur, artisan ou cultivateur. Mais je ne veux pas et je ne dois pas entrer dans le développement d'un projet de réforme qui n'est pas encore élaboré et qui par conséquent, n'est pas formellement soumis au parlement.

Une nouvelle qui a dû être accueillie avec un bien grand plaisir par tout le pays, c'est celle qui annonce la confiance exprimée par le gouvernement que d'ici à la prochaine session, l'importante question des écoles du Manitoba sera réglée d'une manière satisfaisante. Assurément, aucune information ne pouvait causer une plus vive satisfaction à la population d'un bout du pays à l'autre, parce que tout le monde, tous les vrais amis de leur pays désirent ardemment le règlement de cette question qui a créé depuis quelques années une agitation d'un caractère dangereux, qui a donné lieu à de violentes controverses dans la presse et sur les *hustings*, et qui a fait le sujet de débats mémorables pendant la dernière session du parlement. Tout le monde connaît l'opinion du premier ministre au sujet de cette question. On sait que tout en admettant le droit constitutionnel du parlement d'intervenir pour la protection des droits de la minorité, il a toujours conseillé la conciliation, le recours aux moyens conciliateurs comme offrant la voie qui conduirait le plus sûrement à une solution satisfaisante de la difficulté et comme offrant plus de garanties pour l'avenir. Si dans les dernières élections générales la question des écoles du Manitoba a compté pour quelque chose parmi les raisons qui ont déterminé le peuple à confier l'administration des affaires publiques au parti libéral, il ne peut être téméraire de croire qu'il approuve la manière de voir du premier ministre à cet égard. D'après ce qu'il en est dit dans le discours d'ouverture, on est induit à croire que la question devra être réglée par un arrangement à l'amiable entre les parties intéressées. Pour ma part, je considère que c'est la meilleure manière de régler cette importante question. J'aime à croire et j'ai la confiance que le règlement qui aura lieu sera tellement satisfaisant pour toutes les parties intéressées, qu'il ne laissera exister aucune cause d'animosité entre la majorité et la mi-